

**MODALITÉS DE LA FONDATION
DE L'IRAC RELATIVES À LA
Bourse du Conseil du bâtiment durable du Canada
pour la recherche et la conception durables**

Contexte

Cette bourse a été créée grâce à une dotation du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa). Le premier versement a été effectué en juin 2006. Le principal objectif du fonds est d'offrir du soutien à la prochaine génération de concepteurs « verts ».

But

Le Conseil du bâtiment durable du Canada a pour mission de promouvoir des bâtiments qui soient des lieux de travail, de vie et de loisir respectueux de l'environnement, rentables et sains, en engageant une coalition nationale de leaders de l'industrie à accélérer l'adoption générale de principes, de politiques, de pratiques, de normes et d'outils du bâtiment durable.

La bourse du CBDCa a été créée pour promouvoir et favoriser la recherche et la conception durables dans les écoles d'architecture du Canada.

Admissibilité

Les étudiants à temps plein qui sont inscrits à un programme de maîtrise menant à l'obtention d'un diplôme professionnel en architecture dans une école universitaire d'architecture agréée du Canada ou au programme Syllabus de l'IRAC pendant l'année civile (2021-2022) au cours de laquelle le prix est accordé sont admissibles à cette bourse.

Nomination du jury

Les fiduciaires de la Fondation nommeront un jury de trois (3) membres dont l'un sera un fellow de l'IRAC qui détient le titre de professionnel agréé LEED; l'un sera nommé par le CBDCa; et l'autre sera un architecte membre de l'IRAC qui détient le titre de professionnel agréé LEED.

Le jury sélectionnera la candidature la plus prometteuse parmi les propositions de projet final et le rapport de recherche final soumis par les écoles d'architecture ou par le programme Syllabus de l'IRAC. Le jury se réunira par téléconférence, ou de quelque autre manière nécessaire, pour déterminer qui sera le récipiendaire de la Bourse du CBDCa. La bourse sera attribuée au candidat qui a proposé le projet final ou a soumis le rapport de recherche retenu par le jury et la décision du jury sera finale.

Candidatures

L'IRAC émettra un appel de candidatures qu'il transmettra à toutes les écoles d'architecture universitaires agréées du Canada et au programme Syllabus de l'IRAC. Chaque école devra transmettre la proposition de projet final la plus prometteuse ou le rapport final portant sur la recherche ou la conception d'un environnement bâti durable qu'elle aura retenu. Les écoles d'architecture ne pourront soumettre qu'une seule candidature chacune.

Toutes les candidatures doivent être soumises par l'étudiant de la proposition de projet final choisi

par l'école par l'entremise de la plateforme de soumission en ligne de l'IRAC et doivent comprendre les éléments suivants :

- un formulaire de candidature,
- une proposition de projet final ou un rapport de recherche complété dans l'année civile – un maximum de trois pages,
- une lettre de l'école d'architecture décrivant les réussites universitaires du candidat.

Examen des candidatures

Un conseiller professionnel, ou le directeur général et le chancelier examineront les candidatures pour s'assurer qu'elles sont complètes et conformes aux exigences.

Nombre de prix

Une bourse sera remise annuellement ou si les intérêts générés par la dotation le permettent. À sa discrétion, le jury peut décider de ne conférer aucun prix.

Le prix consistera en une bourse d'un montant de 5 000 \$.

Document à produire

Le récipiendaire de la bourse devra soumettre un exemplaire de son projet final ou de son rapport de recherche à l'IRAC et, dans la mesure du possible, présenter un exposé aux membres de l'IRAC sur ce projet.

Modification des modalités

Les présentes modalités ne peuvent être modifiées que par les fiduciaires de la Fondation, en collaboration avec le Conseil du bâtiment durable du Canada.